



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Le prochain préfet ou la prochaine préfète sera élu(e) au suffrage universel direct.

Chelsea, le 24 février 2020. Lors de sa réunion tenue le 20 février 2020, le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais (MRC) a adopté à l'unanimité un règlement selon lequel l'élection du prochain préfet ou de la prochaine préfète se fera au suffrage universel direct. Les prochaines élections municipales auront lieu en novembre 2021 et l'élection du préfet ou de la préfète de la MRC aura lieu à ce moment-là.

Cette décision permettra d'optimiser la présence du préfet au bénéfice de toutes les municipalités membres de la MRC et de lui assurer la pleine légitimité pour jouer entièrement son rôle de leader dans les grands débats et les dossiers locaux, régionaux et provinciaux.

La MRC est maintenant reconnue comme un gouvernement de proximité et ses compétences et responsabilités sont maintenant multiples. La charge de travail de la MRC augmentera au cours des prochaines années si l'on tient compte des orientations gouvernementales présentes et futures, des nouvelles responsabilités qui seront dévolues aux MRC, de l'augmentation de la population sur le territoire de notre MRC, des besoins accrus de services de proximité et des dossiers de plus en plus complexes qui exigeront une présence permanente du préfet.

Selon la Loi sur l'organisation territoriale municipale du Gouvernement du Québec, une MRC peut par règlement décréter que le préfet soit élu au suffrage universel direct. Le mandat du préfet élu au suffrage universel dure quatre années. Le Conseil des maires se compose alors du préfet et des maires de chacune des municipalités locales situées sur le territoire de la MRC. Le préfet élu au suffrage universel ne peut occuper à la fois le poste de préfet et le poste de maire ou de conseiller municipal.



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

À propos de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

La MRC est responsable des services municipaux suivant : l'aménagement du territoire, le service de police, la cour municipale, la gestion des cours d'eau régionaux, l'évaluation foncière et la vente d'immeubles, le plan de gestion des matières résiduelles, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le développement local et régional dans les domaines tels l'économie, le soutien aux entreprises, la culture, l'agriculture et la foresterie, le développement social et le transport collectif.

Source :

Claude J. Chénier
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
MRC des Collines-de-l'Outaouais
216, Chemin Old Chelsea, Chelsea (Qc) J9B 1J4
819-827-0516 poste 2223